

## CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2017

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

L'an deux mil dix-sept, le vingt-quatre juillet à dix-neuf heures vingt, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick TIMMERMAN, Maire.

Le nombre de Conseillers s'élève à dix-neuf.

**Étaient présents** : BESLE Michèle, BOUCHARD Olivier, BOUDET-BARBEREAU Sylvie, CARRÉ Christian, CHOVELON Clarisse, CONCÉGIL Jérôme, COUGOT André, FLEURIER Bernard, GAETAN Elisabeth, JOURQUIN Carole, POUBEAU Laurent, RACLIN Bruno, SIGNORET Jean-Pierre, TIMMERMAN Patrick.

**Absents avec procuration :**

Madame DAVIDIAN Nicole a donné procuration à M. CARRE ;  
Madame YEZID Karine a donné procuration à M. RACLIN ;  
Madame GRIGNET Nathalie a donné procuration à M. POUBEAU ;  
Monsieur SAVIO Patrick a donné procuration à Mme JOURQUIN ;  
Monsieur AUGENDRE Frédéric a donné procuration à Mme BESLE.

**Absent excusé :** /

**Absent non excusé :** /

**Secrétaire de séance :** M. SIGNORET Jean-Pierre.

- :- :- :- :- :- :- :- :-

Monsieur le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures vingt et demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 27 juin 2017.

Aucune objection n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 27 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

-:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

I-4) Effacement de dette suite à jugement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTANT CES MODIFICATIONS,  
MONSIEUR LE MAIRE FAIT PART AU CONSEIL DE L'ORDRE DU JOUR :**

## ORDRE DU JOUR

### I - BUDGET - FINANCES - ASSURANCES - SUBVENTIONS

I-1) Pays Sancerre Sologne : demande de subvention pour l'acquisition de matériel dans le cadre du programme Zéro Phyto ;

I-2) Pays Sancerre Sologne : demande de subvention pour l'aménagement de la rue des Ponts, du jardin et du Square de la Chapelle ;

I-3) Région Centre-Val-de-Loire : demande de subvention pour la mise en accessibilité de l'école élémentaire ;

I-4) Effacement de dette suite à jugement.

### II - VIE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE

II-1) Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Résidus Ménagers Léré/Sancerre/Vailly-sur-Sauldre - rapport d'activité 2016 ;

II-2) Temps d'activités périscolaires : approbation du projet pédagogique ;

II-3) Garderie Périscolaire : approbation du projet pédagogique.

### *Questions et informations diverses*

-:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

## DELIBERATIONS

### I - BUDGET - FINANCES - ASSURANCES - SUBVENTIONS

I-1) Pays Sancerre Sologne : demande de subvention pour l'acquisition de matériel dans le cadre du programme Zéro Phyto

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme Zéro Phyto, le service technique a établi un programme de gestion différenciée des espaces publics.

Pour permettre l'évolution des pratiques de désherbage et la mise en œuvre de ce programme de gestion différenciée, il est nécessaire d'équiper le service technique de nouveaux outils.

Les équipements nécessaires au service technique pour la mise en œuvre du programme de gestion différenciée sont :

- l'acquisition de deux débroussailleuses électriques et d'équipements adaptables (2 bineuses sarcleuses, 2 têtes city cut, 2 têtes Tap cut débroussailleuses) ;
- 50 têtes de désherbage fil métal.

Le coût de l'ensemble de ces travaux est estimé à 8 716,56 € HT, soit 10 459,87 € TTC.

Le plan de financement de ces travaux est le suivant :

Financier	Pourcentage	Montant HT
Région / Pays Sancerre Sologne	40 %	3 486,62 €
Commune	60 %	5 229,94 €
<b>TOTAL HT</b>		<b>8 716,56 €</b>

M. BOUCHARD s'interroge sur la pertinence de s'équiper en matériel électrique plutôt que thermique du fait de la diminution de la durée de vie des batteries.

M. le Maire indique qu'il convient de limiter les émissions de gaz à effet de serre.

M. BOUCHARD demande si d'autres solutions ont été étudiées (bruleur à gaz). M. le Maire indique que le responsable du service technique a étudié les différentes solutions et que ces équipements sont nécessaires pour les petites surfaces.

M. le Maire indique que la commune a réalisé l'entretien des bords de Loire (via une entreprise) alors que la charge en revient à l'Etat. Coût de 2000 € pour la commune.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

**DECIDE** de la réalisation du plan de gestion différenciée des espaces publics ;

**DECIDE** de l'acquisition du matériel nécessaire au plan de gestion différenciée des espaces publics présentés ci-dessus ;

**ARRETE** les modalités de financement d'acquisition du matériel nécessaire au plan de gestion différenciée des espaces publics ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du Pays Sancerre Sologne pour l'acquisition du matériel nécessaire à la mise en œuvre du plan de gestion différenciée des espaces publics.

### I-2) Région Centre-Val-de-Loire : demande de subvention pour l'aménagement de la rue des Ponts, du jardin et du Square de la Chapelle

La Commune Saint-Satur et le Conseil Départemental du Cher réalisent un projet de d'aménagement de la rue des Ponts.

Ce projet prévoit la réalisation des travaux suivants :

2016 : enfouissement des réseaux secs (télécommunication, électricité, éclairage public) ;

2017 : 1ère tranche de réfection de la chaussée, des bordures et trottoirs, du réseau pluvial et aménagement de la place et du jardin de la Chapelle et de la rue E. Dugenne ;

2018 : 2ème tranche de réfection de la chaussée, des bordures et trottoirs et du réseau pluvial.

La réalisation de ce projet poursuit les objectifs suivants :

- réfection d'une voirie devenue très dégradée et représentant un axe important de circulation du département (accès à l'autoroute A77) ;
- développer l'activité commerciale par la mise en place de stationnements et de trottoirs accessibles permettant un accès aux commerces ;
- Améliorer les conditions d'accès à la zone touristique importante située en bord de Loire (équipements de loisirs, golf, camping, port de plaisance, restaurants, hôtels et bords de Loire) ;
- Mettre en valeur cette route qui est le premier point d'accès au Sancerrois depuis l'autoroute A77 en vue du classement de notre territoire au patrimoine de l'UNESCO ;
- Aménagement de la place et du Square de la Chapelle pour mise en valeur de la Chapelle des Mariniers.

La maîtrise d'ouvrage des travaux de réfection de l'aménagement de la rue des Ponts est exercée par la commune de Saint-Satur et la maîtrise d'œuvre par le Conseil Départemental du Cher.

**Le Coût global HT de l'opération sera de :**

Nature des travaux	Coût HT Total	Coût HT à charge du Conseil Départemental	Coût HT à charge de la Commune
Aménagement de la rue des Ponts	1 030 617,45 €	488 827,40 €	541 790,05 €

Dans le cadre de ces travaux, la commune souhaite déposer une demande de subvention auprès du Pays Sancerre Sologne/Région pour les travaux répondant aux objectifs de valorisation de la rue des Ponts, porte d'entrée du Sancerrois, d'aménagement du Jardin de la Chapelle, de la Place de la Chapelle et de la rue E. DUGENNE.

En effet, la Commune au travers de l'aménagement des abords de la rue des Ponts (trottoirs en grave et création de massifs végétalisés) et de la rue E. DUGENNE souhaite développer l'attrait de la rue des Ponts qui se trouve être le premier point d'accès des touristes au Sancerrois. De plus, cet aménagement permettra de valoriser et développer l'attrait commercial et touristique de cette zone en améliorant l'accès aux commerces et aux équipements touristiques limitrophes. La Commune souhaite aussi aménager le jardin de la Chapelle en le rendant accessible aux personnes à mobilité réduite, ainsi que la Place de la Chapelle. Ces aménagements permettront de mettre en valeur la Chapelle de Saint-Thibault et de créer une zone de détente et de rencontre pour les touristes et les habitants du quartier.

Le coût des dépenses subventionnables relevant du dossier de subvention (aménagement des trottoirs, espaces végétalisés, aménagement du jardin de la Chapelle, de la Place de la Chapelle et de la rue E. DUGENNE (coût à charge de la commune pour les travaux sous maîtrise d'ouvrage de la commune) est de 109 198,80 € HT.

Le Plan de financement des travaux serait le suivant :

Organisme	Montant	Pourcentage
Préfecture du Cher	43 679,52 €	40 %
Conseil Départemental du Cher	21 839,76 €	20 %
Région Centre-Val-de-Loire	21 839,76 €	20%
Commune (pour la partie voirie)	21 839,76 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>109 198,80 €</b>	<b>100 %</b>

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

**DECIDE** de la réalisation des travaux d'aménagement de la rue des Ponts ;

**ARRETE** les modalités de financement de ces travaux telles que présentées ci-dessus ;

**AUTORISE** le Maire à solliciter la subvention auprès de la Région Centre Val de Loire.

### I-3) Pays Sancerre Sologne : demande de subvention pour la mise en accessibilité de l'école élémentaire

Du fait de l'obligation de mise en accessibilité des bâtiments recevant du public, différents travaux sont aujourd'hui indispensables au sein des locaux de l'école élémentaire.

Les travaux à réaliser pour la mise en accessibilité consistent en :

- Transformation en WC accessible aux personnes handicapées d'un sanitaire ;
- Création d'une rampe d'accès au WC accessible aux personnes handicapées ;
- Escaliers : pose de bandes podotactiles, de bandes rugueuses et de bandes visuelles ;
- Vitres : pose de bandes visuelles ;
- Changement de tapis.

Le coût de l'ensemble de ces travaux est estimé à 5 172,89 € HT, soit 6 207,47 € TTC.

Le plan de financement de ces travaux est le suivant :

Financier	Pourcentage	Montant HT
Etat - DETR	40 %	2 069,15 €
Région / Pays Sancerre Sologne	40 %	2 069,15 €
Commune	20 %	1 034,59 €
<b>TOTAL HT</b>		<b>5 172,89 €</b>

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

**DECIDE** de la réalisation des travaux de mise en accessibilité des locaux de l'école élémentaire ;

**ARRETE** les modalités de financement de ces travaux telles que présentées ci-dessus ;

**AUTORISE** le Maire à solliciter la subvention auprès du Pays Sancerre Sologne.

#### I-4) Effacement de dette suite à jugement

Vu :

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-17 et L 2121-29 ;
- l'information de créances éteintes de la trésorière en date du 14 juin 2017.

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement (exemple : liquidation judiciaire, dossier de surendettement...).

Sur proposition de M. le Trésorier, M. le Maire propose de reconnaître en créances éteintes les produits pour un montant de 322,90 € comme suit :

Année	Titre	Redevable	Montant	Total	Motif
2013	449	GRISON Angélique	28,10 €		
2013	490	GRISON Angélique	15,30 €		
2014	15	GRISON Angélique	15,30 €		
2014	59	GRISON Angélique	24,75 €		
2014	115	GRISON Angélique	19,35 €		
2014	159	GRISON Angélique	17,10 €		
2014	200	GRISON Angélique	20,70 €		
2014	252	GRISON Angélique	9 €		
2014	302	GRISON Angélique	18,90 €	322,90 €	Jugement du 16 mai 2017
2014	390	GRISON Angélique	9 €		
2014	435	GRISON Angélique	24,75 €		
2014	493	GRISON Angélique	50 €		
2014	569	GRISON Angélique	16,65 €		
2015	10	GRISON Angélique	18,45 €		
2015	53	GRISON Angélique	8,10 €		
2015	98	GRISON Angélique	6,30 €		
2015	317	GRISON Angélique	21,15 €		

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

**DECIDE** de reconnaître en créances éteintes les produits pour un montant de 322,90 € suivant le détail indiqué ci-dessus ;

**IMPUTE** les créances éteintes au compte 6542.

## II - VIE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE

### II-1) Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Résidus Ménagers Léré/Sancerre/Vailly-sur-Sauldre - rapport d'activité 2016

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2016 du Syndicat mixte de Collecte et de traitement des résidus ménagers des régions de Léré - Sancerre - Vailly-sur-Sauldre.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

**VALIDE** le rapport d'activité 2016 du Syndicat mixte de Collecte et de traitement des résidus ménagers des régions de Léré - Sancerre - Vailly-sur-Sauldre, ci-après annexé.

### II-2) Temps d'activités périscolaires : approbation du projet pédagogique

Monsieur le Maire présente le projet pédagogique des temps d'activités périscolaires pour l'année scolaire 2017-2018.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** le projet pédagogique des temps d'activités périscolaires pour l'année scolaire 2017-2018.

### II-3) Garderie Périscolaire : approbation du projet pédagogique

Monsieur le Maire présente le projet pédagogique de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2017-2018.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** le projet pédagogique de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2017-2018.

-- : - : - : - : - : - : - : - : - : - : -

# QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

## ➤ JURY DEPARTEMENTAL DES MAISONS FLEURIES

Le jury départemental des maisons fleuries a réalisé sa visite de la commune le 18 juillet 2017. Ils ont semblés satisfaits de leur visite.

Mme JOURQUIN demande ce que gagnent les participants : un diplôme.

M. CARRE ajoute qu'heureusement le service technique met en valeur la commune par le fleurissement.

M. CARRE indique que le trottoir avenue de Verdun est envahi par l'herbe. Une solution dans le cadre du zéro phyto serait un trottoir enherbé et tondu.

M. CARRE indique que des résidus noirs coulent de la FASS, sous les bâtiments de la cantine. Quelqu'un l'a informé que plus haut il y avait une fosse et que toutes les vidanges se seraient faites là. M. TIMMERMAN et M. FLEURIER indiquent qu'il s'agit de la sortie des eaux pluviales de l'usine qui charrie aussi des résidus de poussières de fonte.

M. BOUCHARD s'interroge sur le fait que l'on ne fasse rien. M. le Maire rappelle que l'ADEME réalise actuellement les travaux de mise en sécurité environnementale de l'usine.

## ➤ JURY COMMUNAL DE FLEURISSEMENT

Le 31 juillet 2017, le jury communal de fleurissement réalisera la visite de la commune.

## ➤ VOL DE BARRIERES

M. le Maire indique que deux barrières de chantier de la commune ont été volées. Les barrières auraient fini dans la Loire ou le canal. M. le Maire ne les a pas vues.

## ➤ SITE FASS

L'ADEME réalise actuellement les travaux de sécurisation et d'évacuation des déchets dangereux sur le site de la FASS.

M. CARRE indique que des personnes se plaignent que cela fait du bruit.

## ➤ ENQUETE SUR LE SANCERROIS

M. le Maire a eu la visite de la DREAL qui l'a interrogé sur la commune dans le cadre du projet d'inscription à l'AVAP dans lequel la commune souhaiterait s'engager et dans le cadre du classement du Sancerrois en grand site.

## ➤ SAINT-ROCH

Le 20 août 2017, se déroulera la Saint-Roch. M. le Maire fait appel aux volontaires pour faire la circulation l'après-midi. M. le Maire a sollicité l'aide de la gendarmerie nationale mais ne sait pas s'ils pourront intervenir.

Déroulement : Matin départ à 11h de l'Abbatiale, après la messe en cortège, direction la Chapelle des Mariniers.

14h : début des joutes en Loire.

## ➤ EXPOSITION

M. le Maire organise une exposition les 26 et 27 août 2017 sur les américains en 1917 en Berry. Une conférence se déroulera le samedi 26 août 2017 à 17h. L'exposition sera constituée de panneaux sur des grilles prêtés par un organisme.



### ➤ CEREMONIE DES FUSILLES DU SILO

Le 3 septembre 2017 se déroulera la cérémonie des fusillés des silos. M. le Maire invitera le nouveau député.

Déroulement : départ vers le monument à 11h après la messe.

M. le Maire s'interroge sur le lieu du vin d'honneur. M. CARRE propose que celui-ci soit organisé sur place. M. le Maire préférerait le Mille Club.

### ➤ ETUDE ARCHITECTURALE SITE DES SILOS

M. le Maire a reçu deux jeunes architectes, Mlle DI POL et Mlle DANI, qui ont travaillé pour leur mémoire de maîtrise sur la requalification du site des silos de Saint-Satur. Elles sont venues présenter leur projet. M. le Maire a proposé l'organisation d'une exposition de leur œuvre le samedi 30 septembre au Centre Socio-Culturel.

Le projet prévoit la destruction du silo en ferraille. Elles gardent le silo ancien qui devient un centre de compostage. Elles prévoient l'installation d'un lycée viticole (niveau BTS) avec création d'un chai et la plantation de vignes sur le site de la Chaussage, en face du cimetière. Elles envisagent des bassins de piscine avec filtration naturelle. Le silo béton serait conservé et deviendrait un centre d'art contemporain.

Les deux étudiantes ont obtenu la mention « très bien » suite à la présentation de leur projet. Elles ont réalisé un très beau travail et sont maintenant architectes.

M. le Maire apprécierait que d'autres étudiants travaillent sur un projet d'aménagement des rues Basses de Saint-Satur.

### ➤ TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Mme JOURQUIN indique que la commune aurait pu repasser à la semaine de 4 jours, d'autres communes l'ayant fait. M. le Maire n'a pas souhaité le faire dans la précipitation. M. le Maire rappelle qu'un sondage a été fait avant le projet de réforme pour avoir un retour sur le fonctionnement des TAP et le sondage a été très positif.

M. TIMMERMAN indique qu'il fallait prendre le temps pour aussi se concerter avec les transports scolaires et les accueils de loisirs. M. le Maire n'a pas souhaité arrêter le service de façon précipitée. Il faut respecter le travail et l'investissement du personnel communal.

### ➤ PORT DE PLAISANCE

M. CARRE demande si, suite à la remarque qu'il a faite sur mauvais accueil au port de plaisance lors du précédent conseil municipal, une intervention a eu lieu. M. le Maire répond qu'il n'a pas eu le temps.

### ➤ POUBELLES CENTRE VILLE

M. CARRE adresse ses remerciements pour l'installation de nouvelles poubelles au centre-ville.

### ➤ SUBVENTIONNEMENT MANIFESTATIONS

M. CARRE adresse ses remerciements au conseil municipal pour les subventions et les locations gratuites du Centre Socio-Culturel pour les différentes manifestations des choristes et de Format Raisons. Cela a permis d'accueillir deux manifestations de qualité.

### ➤ SCULPTURE

M. CARRE indique qu'il demandera une autorisation pour l'installation d'une nouvelle sculpture au rond-point de la Ronde après les fêtes de Noël, car il a été contacté par un autre sculpteur.

### ➤ JOURNEES DU PATRIMOINE

M. CARRE indique que lors des journées du patrimoine une manifestation culturelle et artistique se déroulera dans la rue Amagat.

### ➤ EXPOSITION PHOTO USINE

Mme GAETAN informe le conseil municipal de la création d'une nouvelle association qui s'appelle Amag'art et qui organise des manifestations culturelles au Café de l'Union (concert, théâtre...).

L'association : est composée de Mme BESLE, M. CARRE et sa compagne, M. MERAT, Mme GAETAN et sa fille.

L'association aimerait organiser, pour les 80 ans de l'usine Bernard-Moteurs, une expo photo sur la clôture de l'usine avenue de Verdun (en 2019). M. le Maire indique qu'il faudra rechercher des subventions. Il pourrait être affiché des photos d'anciens ouvriers, des vues...

M. CARRE indique que pour l'obtention de subventions il faudra un partenariat de la commune.

### ➤ MEDECIN SAINT-SATUR

Mme CHOVELON rappelle que la commune a été contente de l'installation dans la ville d'un nouveau médecin. Ce nouveau médecin cherche un local. Mme PAILLARD en a parlé avec M. le Maire. Mme PAILLARD souhaiterait que la commune investisse dans l'acquisition et la transformation en cabinet médical d'un local pour lui louer. M. le Maire a indiqué que la commune n'avait pas les moyens financiers actuellement, qui sont monopolisés par la réfection de la rue des Ponts.

Mme CHOVELON et Mme JOURQUIN alertent sur le fait que l'on risque de perdre ce médecin. M. le Maire rapporte comprend ceci mais les jeunes médecins ne veulent pas investir dans les murs et veulent que la commune le fasse à leur place. M. BOUCHARD indique qu'il faut continuer à soutenir ce jeune médecin.

M. le Maire indique que la commune ne peut pas investir pour l'instant. Un loyer pourrait être financé avec l'aide à l'installation de 50 000 € fournie par le Conseil Régional qui l'engagerait sur cinq ans, si le Département du Cher est classé zone prioritaire.

M. le Maire rapporte le problème du cabinet médical de Veaugues. La mairie de Veaugues l'a aménagé à ses frais et n'a pas de médecin (alors qu'ils proposent de ne pas faire payer le loyer). M. le Maire fait part de la réflexion de M. le Président du Conseil Départemental (ancien médecin) qui dit que cela n'est pas envisageable de ne pas faire payer le loyer au médecin.

Mme JOURQUIN s'interroge sur la possibilité d'obtenir des aides pour ces aménagements. Mme JOURQUIN rappelle que la pénurie médicale permet aujourd'hui aux médecins d'imposer leurs obligations. M. BOUCHARD rappelle que les communes aux alentours investissent. M. Le Maire explique que le Département du Cher n'est pas classé en zone sinistrée donc qu'on ne peut pas accéder à toutes les subventions.

Le cabinet de M. Malla a été vendu.

Le cabinet de M. HUET est en vente (fond et les murs).

Si on réalise un cabinet médical, il faut prévoir deux cabinets pour l'installation d'un futur médecin. Les infirmières cherchent aussi un cabinet pour s'installer.

La médecine du travail dispose d'un bail qui s'arrête fin 2018. Le Président de l'association semble favorable à la fermeture du site de Saint-Satur (a déjà fermé Henrichemont).

Mme JOURQUIN indique que Mme PAILLARD se plaint. Mme JOURQUIN indique qu'il serait intéressant de la recevoir à plusieurs et de pouvoir discuter.

M. BOUCHARD demande pourquoi on n'achète pas l'immeuble du docteur PRIOUX pour relouer ensuite. M. POUBEAU demande pourquoi le docteur PRIOUX ne loue pas directement à Mme PAILLARD. M. le Maire rappelle qu'il sera nécessaire de réaliser des travaux de mise en accessibilité et de prévoir l'installation d'un second médecin.

Mme JOURQUIN va essayer de prendre contact avec la mairie de La-Charité-sur-Loire pour connaître les subventions obtenues. Mme JOURQUIN indique qu'à La-Charité-sur-Loire un des médecins est déjà parti. Mme JOURQUIN accepte d'étudier le dossier.

➤ **FEU D'ARTIFICE**

M. BOUCHARD adresse ses félicitations pour le beau feu d'artifice.

M. TIMMERMAN félicite les artificiers et les personnes de la Saint-Roch qui ont réalisé une descente aux flambeaux. M. CARRE indique qu'il est regrettable que le cortège qui a fait la retraite aux flambeaux n'ait pas pu en profiter. M. le Maire modifiera l'organisation en conséquence l'année prochaine.

➤ **CHATS ERRANTS**

Mme BOUDET-BARBEREAU demande ce que la commune peut faire contre la prolifération des chats errants. M. CARRE indique qu'elle peut les faire stériliser. M. LACOUTURE a passé un partenariat avec ville de Sancerre et stérilise les chats errants qui lui sont apportés.

-:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 20h45.

-:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

Et ont signé les membres présents :